

Le SNPTES dénonce de graves dérives au sein de l'Institut Hospitalo-Universitaire Méditerranée infection de Marseille et porte plainte !

Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se doivent de respecter et de faire respecter les droits de leurs personnels, étudiants et doctorants en s'assurant que les relations professionnelles se déroulent dans le respect et la dignité de chacun et de chacune. Ils doivent aussi appliquer les lois de la République, et notamment le principe d'égalité en excluant toute discrimination et toute violence.

Afin de faire valoir ce principe d'égalité, le SNPTES a alerté toutes les tutelles, cabinet ministériel, président de l'université d'Aix-Marseille, directions des ressources humaines (CNRS, Inserm et IRD) de l'ensemble des faits portés à sa connaissance concernant l'Institut Hospitalo-Universitaire (IHU).

Ni les pressions récentes subies par de nombreux agents, étudiants, doctorants et par nos représentants locaux n'arrêteront le SNPTES dans sa démarche qui vise à faire éclater la vérité et à empêcher la constitution de tels délits au sein de nos institutions. Ces chantages exécutés pour obtenir leur silence confirme le malaise lié à un management terrorisant.

Le SNPTES, dans le cadre de cette affaire, a tenu à rappeler à certains de ses interlocuteurs **l'art. 40 du Code de procédure pénale** "*tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs*". Depuis que le SNPTES a pris connaissance de faits délictuels qui se seraient déroulés au sein de l'IHU (harcèlement moral et sexuel), il réclame, afin d'éviter tout risque de collusion au sein de ces établissements, qu'une enquête préliminaire soit diligentée sur le champ, et face à la gravité de la situation, le SNPTES a pris ses responsabilités en décidant de porter plainte auprès du procureur de la République du tribunal de grande instance de Marseille.

C'est à ce prix que la recherche dans cet institut pourra repartir sur de nouvelles bases, afin de poursuivre une recherche de qualité dans le respect de l'éthique de la profession, du personnel des doctorants et étudiants qui y travaillent.

SNPTES
Choisy-Le-Roi, le 30 août 2017